

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023-09-68

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

En exercice : 33  
Présents : 31  
Votants : 33

**Étaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations** :

Yannick CADIOU à Catherine ANDRIEUX  
Alain LAMOUR à Pierre BODART

**Madame Isabelle BALEM a été nommée secrétaire de séance.**

**BUDGET PRINCIPAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023-02-13 du 8 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la ville,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal 2023

P.J. : Décision modificative n°1

**Avis de la commission :**

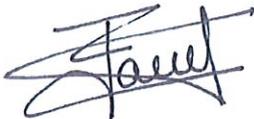
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

25 voix pour – 8 abstentions (Mesdames et Messieurs Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR et Emmanuel MORUCCI)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 28 SEPTEMBRE 2023

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Isabelle BALEM

